



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 avril 2015 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA15 13 0055

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA15 13 0056

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA15 13 0057

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA15 13 0058

MOTION POUR LE 30E ANNIVERSAIRE DE LA CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD INC.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de football junior de St-Léonard inc., qui célèbre en 2015 son 30e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de football junior de St-Léonard inc. est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de services de sports et de loisirs, en offrant l'enseignement du football aux jeunes de 10 à 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de football junior de St-Léonard inc. collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard à promouvoir les bienfaits de l'activité physique et du sport, à développer l'esprit d'équipe, ainsi qu'à favoriser de saines habitudes de vie chez les jeunes de l'arrondissement.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements à la Corporation de football junior de St-Léonard inc. pour ses 30 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1152248003

CA15 13 0059

MOTION POUR LE 20E ANNIVERSAIRE DU CARREFOUR DES FEMMES DE SAINT-LÉONARD.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissements de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour des femmes de Saint-Léonard, qui célèbre en 2015 son 20e anniversaire, figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour des femmes de Saint-Léonard est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard en offrant aux Léonardoises un lieu d'appartenance favorisant leur implication dans la collectivité et la solidarité entre elles;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour des femmes de Saint-Léonard collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard à la lutte contre l'exclusion sociale et à l'intégration des femmes en leur offrant des occasions de développement personnel et d'entraide mutuelle.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Carrefour des femmes de Saint-Léonard pour ses 20 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1152248004

CA15 13 0060

MOTION POUR LE 10E ANNIVERSAIRE DU BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITÉ ET LA RÉINSERTION (BADR).

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a mis en place, en 2013, un programme de reconnaissance pour honorer, chaque année, les organismes partenaires qui célèbrent un 10e, 15e, 20e, 25e, 30e, 40e ou 50e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre de ce programme, doit décerner, soit une plaque honorifique, soit un certificat encadré, aux organismes qui célèbrent un tel anniversaire, et adopter une motion de reconnaissance pour chacun d'eux;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion (BADR) qui célèbre en 2015 son 10e anniversaire figure parmi les organismes honorés cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion est un précieux partenaire de l'arrondissement de Saint-Léonard pour répondre aux besoins croissants de la population locale, notamment les nouveaux arrivants et les membres de la communauté arabo-musulmane, en matière de services socioéconomiques, culturels, éducatifs et de loisirs;



CONSIDÉRANT QUE le Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion (BDR) collabore avec l'arrondissement de Saint-Léonard pour promouvoir la diversité culturelle de l'arrondissement et favoriser l'intégration et l'interaction des personnes de différentes communautés et de différentes générations.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de toutes les Léonardoises et de tous les Léonardois, adresse ses plus sincères remerciements au Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion (BADR) pour ses 10 années de présence et d'engagement au sein de la communauté léonardoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1152248002

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 2, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Trois (3) citoyens font des interventions. À 19 h 20, la période de questions est terminée.

CA15 13 0061

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE 14 950 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME TD MA RUE, MES ARBRES POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE FORESTERIE URBAINE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser la présentation d'une demande de soutien financier de 14 950 \$, dans le cadre du Programme TD Ma rue, mes arbres pour la réalisation d'un projet de foresterie urbaine, et de confirmer l'engagement de l'arrondissement à fournir une quote-part du budget d'une valeur maximale de 17 500 \$.

De plus, il est résolu de mandater le directeur d'arrondissement ou la directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière et d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1153385017

CA15 13 0062

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION LOCAL DE DÉPLACEMENTS - CONTRAT NUMÉRO SP-85.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1153385020 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels dans l'élaboration d'un Plan d'action local de déplacements, contrat numéro SP-85.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1153385020

CA15 13 0063

AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - FOURNITURE D'UN SERVICE D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS - CONTRAT NUMÉRO 13-12693 (RM13-0853) - 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC) – 55 985,93 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC), pour le service d'entretien des terrains sportifs, appel d'offres numéro 13-12693 (RM13-0853), pour la période du 19 avril 2015 au 18 avril 2016, au montant total de 55 985,93 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1153128004



CA15 13 0064

AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - FOURNITURE D'UN SERVICE DE TONTE DE GAZON - CONTRAT NUMÉRO 13-12640 (RM13-0852) - LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. – 125 150,97 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC., pour la fourniture d'un service de tonte de gazon, appel d'offres numéro 13-12640 (RM13-0852), pour la période du 12 avril 2015 au 11 avril 2016, au montant total de 125 150,97 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1153128003

CA15 13 0065

RATIFICATION - SOUMISSION - FOURNITURE DE SERVICE DE RÉPARATION DE CONDUITES À HAUTE PRESSION - CONTRAT NUMÉRO RM15-0456 - HANSON CONDUITE SOUS PRESSION INC. – 24 500 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De ratifier l'acceptation de la soumission de la compagnie HANSON CONDUITE SOUS PRESSION INC., fournisseur unique, pour la fourniture de service de réparation de conduites à haute pression, contrat numéro RM15-0456, au montant total de 24 500 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1153128006

CA15 13 0066

SOUMISSION - RÉFECTION DES CARREAUX DE CÉRAMIQUE DU BASSIN DE 25 MÈTRES ET DE LA PLAGE DE LA PISCINE INTÉRIEURE - CONTRAT NUMÉRO 300-132 - NORGÉREQ LTÉE – 1 137 102,75 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Le 7 avril 2015

D'accepter la soumission de la compagnie NORGÉREQ LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure, contrat numéro 300-132, au montant total de 1 137 102,75 \$.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1150391001

CA15 13 0067

SOUSSION - RÉFECTION DE TROTTOIRS 2015 - CONTRAT NUMÉRO 102-147 - GROUPE TNT INC.- 941 007,14 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie GROUPE TNT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de trottoirs 2015, contrat numéro 102-147, au montant total de 941 007,14 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1155910005

CA15 13 0068

SOUSSION - TRAÇAGE DE MARQUES SUR CHAUSSÉE POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD 2015-2017 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14190 - MARQUAGE SIGNALISATION RIVE-SUD B.A. INC. – 298 159,29 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie MARQUAGE SIGNALISATION RIVE-SUD B.A. INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le traçage de marques sur chaussée pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 15-14190, pour la période du 8 avril 2015 au 15 novembre 2017, selon les prix unitaires soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 298 159,29 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1155910006



CA15 13 0069

SOUSSION - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU BÉTON DE CIMENT ET DES MATÉRIAUX DE CHAUSSÉE DANS LE CADRE DE DIVERS CONTRATS INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2015 - CONTRAT NUMÉRO SP-82 - LVM, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP. – 45 254,16 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie LVM, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité du béton de ciment et des matériaux de chaussée dans le cadre de divers contrats inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'année 2015, contrat numéro SP-82, au montant total de 45 254,16 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1155910004

CA15 13 0070

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 750 \$ À LA COMMISSION SPORT ET LOISIR DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LA PRÉSENTATION DU MÉRITE SPORTIF 2015 « 25E SOIRÉE DES WILSON ».

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accorder une aide financière de 750 \$ à la Commission sport et loisir de l'Est de l'Île de Montréal pour la présentation du Mérite sportif 2015 « 25e Soirée des Wilson ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1154227002

CA15 13 0071

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 921,43 \$ À L'ASSOCIATION DE CHEERLEADING DE SAINT-LÉONARD POUR LE DÉMÉNAGEMENT DE SON MATÉRIEL À LA STRUCTURE GONFLABLE DU STADE HÉBERT.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 921,43 \$ à l'Association de cheerleading de Saint-Léonard pour le déménagement de son matériel à la structure gonflable du stade Hébert.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1153452002

CA15 13 0072

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 90 000 \$ AUX ORGANISMES SPORTIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD POUR LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION SPORTIVE DE L'ANNÉE 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accorder une aide financière de 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2015. Cette somme est répartie comme suit :

- 2 067,51 \$ à l'Association de cheerleading de Saint-Léonard;
- 3 084,48 \$ à la Corporation de football junior de St-Léonard inc.;
- 3 657,38 \$ au Club basketball St-Léonard;
- 9 558,99 \$ au Club de gymnastique Salto de Saint-Léonard;
- 14 986,88 \$ à l'Association de baseball St-Léonard;
- 15 041,88 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Léonard inc.;
- 16 602,88 \$ à l'Association du hockey mineur St-Léonard inc.;
- 25 000,00 \$ à l'Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1153452003

CA15 13 0073

APPROUVER L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) POUR LES SERVICES DE CADETS POLICIERS À VÉLO EFFECTUANT DE LA PATROUILLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'approuver l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour les services de cadets policiers à vélo effectuant de la patrouille sur le territoire de l'arrondissement, débutant vers le 1er juin pour se terminer vers le 14 septembre 2015, pour un montant total de 45 448,56 \$ et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ladite entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1153385008

CA15 13 0074

MODIFICATION AU CONTRAT NUMÉRO 2003-02 RELATIVEMENT À LA FERMETURE TEMPORAIRE POUR LA RÉNOVATION MAJEURE DE L'ARÉNA ROBERTO-LUONGO (HÉBERT) - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser la modification au contrat numéro 2003-02 avec la compagnie CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. relativement à la fermeture temporaire pour la rénovation majeure de l'aréna Roberto-Luongo (Hébert) et d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer l'entente prévue à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1153309003

CA15 13 0075

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 28 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1150512002

CA15 13 0076

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 28 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1154821003

CA15 13 0077

TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION ESTIVALE 2015 DE LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver la tenue d'événements spéciaux dans le cadre de la programmation estivale 2015 de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire et d'autoriser selon le cas :

- l'occupation du domaine public;
- le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non;
- la consommation de boissons alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson ainsi que l'utilisation de la voie publique;
- la fermeture temporaire de rues dans le cadre de processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1153309008

CA15 13 0078

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2207-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015) (2207) AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS POUR LA STRUCTURE GONFLABLE AU STADE HÉBERT.

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207) afin de modifier certains tarifs pour la structure gonflable au stade Hébert.

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.01 1153022006



CA15 13 0079

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2119-7 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (2119).

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 2 mars 2015.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2119-7 intitulé : Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1153022005

CA15 13 0080

DEMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL D'ADOPTER LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION AUX FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, EN REMPLACEMENT DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (1885) ET DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLIVRANCE DE CERTAINS PERMIS DE CONSTRUCTION (02-065).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, en remplacement de certaines dispositions du Règlement de lotissement (1885) et en abrogeant le Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065) aux fins de cet arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1151462004

CA15 13 0081

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-01/C10-43 - 6560-70, RUE JARRY - LOT NUMÉRO 1 125 016 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 février 2015.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mars 2015;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est identique au premier projet adopté lors de la séance du 2 mars 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mars 2015 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-01/C10-43 visant à autoriser l'usage additionnel « bar » aux usages principaux « salle de réception » et « studio et école de danse », sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé aux 6560-70, rue Jarry, lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec.

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au certificat de localisation préparé par Gilles Legault, arpenteur-géomètre, le 13 juillet 2007, et reçu le 4 février 2015 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

**SECTION II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation d'un bâtiment commercial aux fins de l'usage additionnel « bar » est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à la grille des usages et normes de la zone C10-43 quant aux usages autorisés du Règlement de zonage numéro 1886.

**SECTION III
CONDITIONS**

3. L'usage additionnel « bar » doit être exercé simultanément l'usage principal « studio et école de danse ». Toute cessation de l'usage principal « studio et école de danse » entraîne la fin de l'usage additionnel « bar ».
4. L'usage additionnel « bar » doit s'exercer au deuxième étage.
5. Tout usage doit être confiné à l'intérieur du bâtiment.
6. La superficie maximale occupée à des fins de préparation et vente de boissons alcoolique ne doit pas excéder 25 mètres carrés. Le présent article n'a pas pour objet de limiter la superficie maximale de consommation de boissons alcooliques.
7. Aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage « bar ».



8. Les dispositions du P.I.I.A. des articles 8.1.1 et 8.1.2 du Règlement de zonage numéro 1886 s'appliquent à toute modification ou construction d'un bâtiment en lien avec l'usage additionnel « bar » sur le territoire identifié à l'article 1.
9. La demande de certificat d'autorisation doit être faite dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.
10. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
11. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1153385007

CA15 13 0082

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 9145, RUE GRANDBOIS - LOT NUMÉRO 1 332 439 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 4 mars 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-02 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9145, rue Grandbois, lot numéro 1 332 439 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13, selon la seconde option conforme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1153385013

CA15 13 0083

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 9055, RUE DESCHAMBAULT - LOT NUMÉRO 1 332 547 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 4 mars 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 7 avril 2015

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-03 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9055, rue Deschambault, lot numéro 1 332 547 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1153385009

CA15 13 0084

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT - 6290-94, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 1 124 860 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 4 mars 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De refuser la demande d'exemption pour deux (2) cases de stationnement visant le changement d'usage du local situé au 6294, rue Jean-Talon, pour un usage de restauration (café Internet), lot numéro 1 124 860 du cadastre du Québec, dans la zone C01-22, afin de ne pas créer de précédent puisqu'il s'agit de la seconde demande de ce requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1153385011

CA15 13 0085

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 8540, RUE DU NOTAIRE-GIRARD - LOT NUMÉRO 1 333 706 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 4 mars 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-04 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8540, rue du Notaire-Girard, lot numéro 1 333 706 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1153385010



CA15 13 0086

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2207-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015) (2207).

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207).

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.09 1153022007

CA15 13 0087

NOMINATION DE MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, SECRÉTAIRE-RECHERCHISTE, À TITRE DE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De nommer madame Marie-Christine Lefebvre, secrétaire-rechercheuse, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1153022008

CA15 13 0088

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4 MARS 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1153385014

CA15 13 0089

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD TENUE LE 17 FÉVRIER 2015.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 17 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1150512001

CA15 13 0090

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - FÉVRIER 2015.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1150539003



CA15 13 0091

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 30, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2015.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 7 avril 2015